

Recommandations pour le développement de programmes conjoints pour la sexoparité

Fonds pour la réalisation des OMD

Le présent document d'orientation est destiné à fournir des recommandations pratiques sur la manière dont il est possible d'intégrer les questions liées à la sexoparité à l'élaboration d'un document de Programme Conjoint (PC) dans le cadre du Fonds pour la réalisation des OMD. Sa structure reproduit celle du document de programme conjoint révisé du GNUD (annexe D).

Analyse de la situation

QUOI : L'analyse globale de la situation doit comprendre une description des **principaux problèmes liés à la la sexoparité**.

COMMENT :

- 1) Utilisez, si possible, des **données existantes** tirées de programmes antérieurs pertinents (par exemple, des évaluations), de l'évaluation conjointe du pays, de rapports existants (par exemple, rapports nationaux sur les OMD). et autres sources internationales (par exemple, rapports du Rapporteur spécial de l'ONU, etc.) ;
- 2) En l'absence de données antérieures, **collectez vos propres informations** et analysez-les. Si les données sont difficiles à recueillir, par exemple pour des raisons de sécurité, tentez de vous procurer au moins des données qualitatives auprès de sources secondaires auxquelles vous pouvez avoir accès (par exemple, entretiens avec des agences et des ONG clés de la capitale).
- 3) **Ventilez** les données par sexe et âge .
- 4) Analysez la **situation et les besoins** des différents groupes (femmes, hommes, garçons et filles) en termes de capacités, d'accès aux ressources, de vulnérabilité, de rôles et de relations du genre.
- 5)
 - Dans la région X, 70 % des garçons âgés de 7 à 12 ans fréquentent l'école primaire, contre 40 % des filles.
 - Bien que le rapport du Rapporteur spécial de l'ONU sur la violence contre les femmes (pays, date) souligne que le nombre de cas de viols signalés est très inférieur à la réalité et que cela constitue un problème majeur, au moins 200 cas de viols ont encore été déclarés aux cliniques locales de la région Y au cours des 6 derniers mois en raison du conflit en cours. 60 % des victimes étaient des femmes de moins de 20 ans.
 - Le droit coutumier interdit aux femmes de la région Z de posséder des terres, ce qui renforce les contraintes qui pèsent sur les ménages dirigés par une femme.

Contexte

QUOI : Intégrer des **priorités nationales relatives à la sexoparité** au contexte des PC

COMMENT :

- 1) Expliquez de quelle manière le PC va contribuer aux priorités et aux buts nationaux relatifs à la sexoparité (par exemple, **plan national d'égalité des sexes**, intégration de dimensions relatives à la sexoparité dans le **plan de développement national**) et faites référence à l'engagement à la réalisation de **l'OMD 3**, ainsi qu'aux dimensions relatives à la sexoparité des **autres OMD**. et aux engagements internationaux (tels que recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes).

EXEMPLE

- « Le programme contribuera à la priorité nationale qui vise à augmenter le taux d'alphabétisation des femmes de 40 % d'ici l'année XXXX en apportant un soutien aux ONG locales X et Y afin qu'elles élargissent leurs projets d'alphabétisation et de formation professionnelle à l'intention des femmes à faibles revenus aux régions B et C. Cela contribuera à la réalisation de l'OMD 3 de la manière suivante (...). La formation comprendra un module sur la sexoparité, la sexualité et la prévention du VIH, ce qui permettra d'avancer vers la réalisation de l'OMD 6 de la manière suivante (...) ».

Leçons apprises

QUOI : Utiliser **les leçons apprises, les bonnes pratiques et les recommandations** relatives à la sexoparité à intégrer à la conception globale du PC

COMMENT :

- 1) Reportez-vous aux **expériences** pertinentes antérieures et déterminez les résultats et les conclusions des **évaluations** et/ou de la **recherche** menées par l'ONU et d'autres institutions, susceptibles de soutenir ou de gêner la réalisation des résultats liés au genre du programme PC.
- 2) Décrivez une **collaboration** antérieure avec des responsables chargés de la sexoparité dans le gouvernement national/local, des ONG/OBC, des chercheurs/universités et indiquez les modalités d'intégration de ces expériences antérieures dans le PC.
- 3) Indiquez de quelle manière ces enseignements peuvent être utilisés dans le cadre du PC en termes de nouvelles **opportunités** et de nouveaux **défis, ainsi que les modalités d'utilisation** des informations dans la conception du PC.

EXEMPLE : « Le projet A précédent d'alphabétisation et de formation professionnelle des femmes à faibles revenus a montré que si ces femmes ne reçoivent pas une aide supplémentaire pour la prise en charge des enfants pendant la formation et si leur mari et la communauté toute entière ne comprennent pas clairement le but et l'avantage de ce projet, alors la majorité des femmes abandonnent la formation avant son terme. Par conséquent, le nouveau projet B ciblera, non seulement les femmes, mais aussi les ménages à faibles revenus et la communauté toute entière. Le projet A a été mené en étroite collaboration avec l'association B, avec laquelle les activités C et D ont été conçues et seront menées ».

Stratégies envisagées pour les programmes conjoints

QUOI : La stratégie du PC doit **répondre aux principaux problèmes liés à la sexoparité, identifiés** dans l'analyse de la situation.

COMMENT :

- 1) Expliquez **comment** la stratégie du PC s'attaque aux causes principales des problèmes (principaux problèmes liés à la sexoparité) identifiés par l'analyse de la situation.
- 2) Expliquez comment la stratégie du PC s'inscrit dans une **approche plus large fondée sur les droits de l'homme** et son rapport avec d'autres **problèmes transversaux** tels que des problèmes des peuples indigènes et le VIH/SIDA.

EXEMPLE : Si le programme A indique que, selon une étude récente menée par l'université nationale B, l'une des causes de la violence conjugale dans les régions X et Y est le taux élevé de chômage des hommes âgés de 35 à 55 ans et le taux élevé d'alcoolisme et de consommation de drogue chez ces hommes dans la région, expliquez comment la stratégie du PC va procéder pour protéger le droit du groupe X à la vie et à l'intégrité.

QUOI : La stratégie du PC doit favoriser le **renforcement des capacités** des acteurs nationaux/locaux

COMMENT :

- 1) Effectuez une **évaluation** des capacités des partenaires potentiels de mise en œuvre afin de déterminer leurs compétences techniques et les capacités opérationnelles nécessaires pour obtenir des résultats. Si leurs capacités sont faibles et réclament un plus grand soutien, décrivez les activités de renforcement des capacités qui seront menées avant que le PC ne commence avec d'autres activités.
- 2) N'oubliez pas d'impliquer les responsables des questions de genre et les services chargés des femmes des institutions nationales/locales, les ONG/OBC de femmes, des femmes appartenant aux groupes les

plus défavorisés (femmes rurales et indigènes, femmes vivant avec le VIH/SIDA) à **chaque phase** de l'élaboration du PC, dont processus de consultation, sélection des résultats, des réalisations et des activités, conception du budget, rédaction du rapport, suivi et évaluation.

EXEMPLE : L'ONG de femmes A possède une connaissance approfondie des questions de genre du pays et a mis en place un vaste réseau regroupant des groupes de femmes locaux et des avocates des régions X et Y. Le programme a donc décidé de nouer un partenariat avec elle afin d'encourager la participation et le leadership des femmes dans les institutions locales des régions X et Y. L'ONG ayant identifié comme obstacle majeur le fait que 80 % des membres féminins du personnel ne possèdent pas de compétences suffisantes en informatique et gestion de projet, le programme commencera par leur proposer des formations pertinentes et assurera la formation sur le tas des nouvelles recrues et des stagiaires de l'université. Ces actions constitueront l'une des activités de renforcement des capacités menées avant la mise en œuvre des principales activités dans les régions X et Y.

Cadre des résultats

QUOI : S'assurer que les **activités, les produits et les résultats en rapport avec la sexoparité sont correctement définis** dans le cadre des résultats aux fins de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

COMMENT :

Niveau résultats :

- 1) Incluez un effet PNUAD ou PC mentionnant explicitement l'aspect relatif à la sexoparité du résultat attendu, en vous basant sur les problèmes liés à la sexoparité identifiés (dans l'analyse de la situation).
- 2) Définissez au moins un **indicateur** permettant de mesurer le changement attendu du ou des résultats relatifs à la sexoparité

EXEMPLES :

- Effet: sécurité accrue des femmes et des enfants dans les régions A et B
- Indicateurs: 1) changement, exprimé en pourcentage, du nombre de viols signalés aux cliniques ; 2) changement, exprimé en pourcentage, du nombre de femmes et d'enfants vivant dans les régions et déclarant se sentir suffisamment en sécurité pour sortir de chez eux pendant la journée.

Niveau produits :

- 1) Assurez-vous qu'au moins un produit spécifique et les indicateurs correspondants intègrent des composants relatifs à la sexoparité et que ce produit sera la conséquence d'activités relatives à la sexoparité.
- 2) Liez un ou plusieurs produits relatifs à la sexoparité à une ou plusieurs résultats spécifiques.
- 3) Évitez de décrire les produits du PC de manière floue et non mesurable (par exemple, « sensibiliser ») et d'attribuer aux **agences des** produits répétitifs (par exemple, pour l'agence A « sensibiliser aux droits des enfants », pour l'agence B « sensibiliser aux droits en matière de sexe et de reproduction », l'agence C « sensibiliser aux droits des femmes », etc.).

EXEMPLES :

- Produit du PC: renforcement des capacités du système judiciaire à traiter les cas de viol dans les régions X et Y
- Produit de l'agence A: personnel travaillant dans les institutions X et Y a la capacité de traiter les cas de viol avec confidentialité

Produit de l'agence B: directives standard et matériaux pour traiter les cas de viol développés comme une partie du cours pour le personnel des institutions X et Y

Produit de l'agence C: mise en place d'un programme de surveillance par la police et les membres de la communauté

- Indicateurs du produit : 1) changement, exprimé en pourcentage, du nombre d'officiers de police, de procureurs et d'avocats se sentant aptes à traiter des cas de viol et en traitant actuellement et/ou menant auprès des communautés des actions de prévention des viols dans les régions X et Y ; 2) changement, exprimé en pourcentage, du nombre de membres de la communauté faisant confiance

au travail des officiers de police, des juges, des procureurs et des avocats.

Niveau **activité** :

- 1) Conception d'activités visant à traiter les principaux problèmes liés à la sexoparité identifiés (dans l'analyse de situation) et à atteindre un ou plusieurs produits spécifiques
- 2) Implication des principaux groupes de femmes locaux et des principales ONG/OBC de femmes en tant que partenaires de réalisation
- 3) Planification des activités relatives à la sexoparité selon un **calendrier** précis, avec un **budget** réaliste et des groupes cibles adéquats
- 4) Approche logique et attentive à la culture de l'identification des **groupes cibles** :
 - a. si les femmes participent facilement aux activités existantes avec les hommes (sans contrainte culturelle), évitez de prévoir des activités isolées qui leur soient réservées en dupliquant les activités générales en ajoutant simplement « pour les femmes » (par exemple, Activité 1.1. formation de journalistes, Activité 1.2. formation de journalistes femmes) ;
 - b. en revanche, dans une société fortement patriarcale, des activités spécifiques pour les femmes pourront s'avérer nécessaires afin que celles-ci se sentent à l'aise et en sécurité pour effectuer des activités sans hommes (par exemple, soutien des victimes de viol et de violence conjugale). Il faudra peut-être mener des processus consultatifs avec les dirigeants masculins de la communauté pour obtenir le soutien sans réserve de la communauté à la mise en œuvre des projets destinés aux femmes.

EXEMPLES :

- Formation d'officiers de police et d'avocats à la manière d'aborder les victimes de viols (entretien, documentation, conseil, rapports, etc.) dans les régions
- Formation professionnelle et octroi de micro-crédits aux femmes à faibles revenus des régions A et B afin de les aider à obtenir des emplois plus sûrs dans leurs localités (pour qu'elles n'aient pas à aller travailler dans la région C, où les femmes sont plus facilement attaquées)
- Formation des membres du personnel de l'ONG de femmes X à l'informatique et à la gestion de projet (dans le cadre d'activités de renforcement des capacités préalables à leur participation au soutien des victimes de viols) avec les cliniques et les travailleurs sociaux locaux

Dispositifs de gestion et de coordination

QUOI : S'assurer que les dispositifs de gestion et de coordination font appel à des **agences/experts spécialisés dans les problèmes liés à la sexoparité** et des **groupes de travail inter-agences** pertinents, mais aussi définissent les modalités de la collaboration et de la coordination entre eux et le PC

COMMENT :

- 1) Intégrez des conseillers sur la question d'égalité du genre à tous les niveaux de la structure de gestion du programme afin de tenir compte de cette dimension de manière appropriée dans les processus de prise de décision et la gestion au jour le jour du programme.
- 2) Assurez-vous que le **comité de pilotage national** est en contact avec le groupe consacré aux questions de genre et lui permet de fournir des orientations stratégiques pour le PC.
- 3) Assurez-vous qu'un **comité de gestion du programme** prend en charge les activités de coordination et de consultation avec les agences de l'ONU spécialisées dans les problèmes liés à la sexoparité et leur demande conseil et soutien.
- 4) Assurez-vous que l'**équipe de mise en œuvre** comprend au moins un expert local en matière de genre.

Suivi, évaluation et rapports

* Le Secrétariat du Fonds pour la réalisation des OMD fournira bientôt des orientations supplémentaires concernant le S&E.

QUOI : Suivre et évaluer systématiquement les interventions relatives à la sexoparité et leurs résultats

COMMENT :

- 1) Le cadre des résultats doit posséder des **indicateurs** réalistes et mesurables et des **objectifs** annuels correspondants afin de suivre l'avancement du ou des résultats et réalisations en matière de genre.
- 2) **Ventilez les données** par sexe et âge lors de leur collecte et de leur analyse (afin d'obtenir des données initiales par rapport auxquelles mener le suivi et l'évaluation) et rapportez régulièrement les

résultats de l'analyse pendant la phase de mise en œuvre.

- 3) **Collectez** les données de manière **participative et attentive à la culture** afin d'y faire participer différents groupes, dont des femmes locales, des ONG de femmes et des OBC.

Plan de travail et budget

QUOI : **Allouer un budget suffisant** à la mise en œuvre des activités et des résultats relatifs à la sexoparité

COMMENT :

- 1) Allouez un budget spécifique et réaliste aux activités relatives à la sexoparité (par exemple, au moins 15 % du budget total est suggéré par le BCPR). L'affectation de ressources à des interventions spécifiques d'autonomisation des femmes ne doit pas empêcher d'en allouer aux questions relatives à la sexoparité dans tous les domaines d'intervention du PC.

EXEMPLE :

- La somme de XXXX USD est allouée à 5 formations d'officiers de police et d'avocats au traitement des cas de viol (dont le lieu, les fournitures, la nourriture, les intervenants, les frais de déplacement, etc.).
- La somme de XXXX USD est allouée à la formation professionnelle et au micro-crédit destinés aux femmes à faibles revenus des régions X et Y (dont le lieu, le matériel, les formateurs, les frais de déplacement, etc.).
- La somme de XXXX USD est allouée à la formation du personnel de l'ONG à l'informatique et à la gestion de projet dans le cadre du renforcement des capacités de l'ONG (dont le coût des formateurs, le papier, etc.).

N'oubliez pas non plus :

Lettre d'accompagnement

QUOI :

La lettre d'accompagnement doit mentionner **comment les questions liées à la sexoparité** ont été intégrées au PC (surtout si cela a été mentionné dans le feed-back du chef de file).

COMMENT :

Présentez brièvement les recommandations de ce document d'orientation qui ont été traitées.

Compte rendu du Comité de pilotage national

QUOI :

L'intégration des dimensions relatives à la sexoparité doit **recevoir l'aval** de l'échelon de prise de décision le plus élevé de votre PC.

COMMENT :

Mentionnez dans le compte rendu les discussions menées et/ou les décisions prises par le Comité de pilotage national en matière de questions relatives à la sexoparité.

Autres ressources

- [UNCT Performance Indicators for Gender Equality and Women's Empowerment \(UNDG\) 13 août 2008](#)
- [Gender mainstreaming tools marketplace, an annotated resource guide. UNDP \(2006\)](#)
- [CEDAW and the Human Rights Based Approach to Programming: A UNIFEM Guide](#)
- BCPR – Intranet [M&E](#) et espaces de travail [Gender](#)
- [Women's Watch](#)
- [Direction de la coopération pour le développement \(OCDE\)](#)
- [ICRW](#)

- [Bridge](#)
- [IASC Sub-working group on gender](#)